

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes

Comité Central d'Entreprise (CCE)
et
Commission Nationale des Activités Sociales & Culturelles (CNASC)
Où en sommes-nous ?



Pour rappel,

En juillet 2013 le CE Poitou-Charentes s'était prononcé pour la **reconduction de la mutualisation des ASC nationales** pour l'année 2014.

En début d'année 2014, le CCE a connu des turbulences suite aux élections en PACA qui ont conduit à **sa dissolution**.

Devant cette carence de CCE (et donc de la CNASC), le **secrétaire SNU du CE Poitou-Charentes**, Jean Bernard Triponel, avait alors **mis au vote une résolution permettant au CE de se substituer à la CNASC, de manière transitoire, et d'assurer ainsi la gestion des fonds** dédiés à la mutualisation afin de garantir le versement des prestations malgré la charge de travail supplémentaire que cela représentait pour le bureau du CE.

En effet, le bureau a géré les dotations nationales « enfants handicapés », « secours » et « participation aux vacances » sous forme de chèques vacances agents (150 €) et enfants (250 €).

Depuis, un nouveau CCE s'est constitué en mai et de nouveaux membres de la **CNASC devaient être élus pour définir les nouvelles orientations 2015. Or cela n'était toujours pas fait fin août**, date butoir de la dénonciation ou de la reconduction de la convention de mutualisation. Devant l'absence de structure nationale et donc de projets définis, **les élus du CE Poitou-Charentes ont préféré dénoncer la mutualisation pour 2015**.

Ci-dessous la déclaration des élu(e)s SNU à ce sujet :

« Le SNU Poitou-Charentes est favorable à l'esprit de la mutualisation mais à la date du CE d'Aout 2014, délai obligatoire de dénonciation de la convention, la commission nationale de gestion des ASC n'est toujours pas constituée, et aucune prestation ni orientation ne sont définies pour 2015.

Devant cette absence d'éléments, nous ne pouvons pas être pour la reconduction de cette convention de gestion renouvelée en Aout 2013.

Toutefois si les travaux du CCE du 4 septembre devaient déboucher sur une nouvelle convention de gestion ou sur une convention amendée par des dispositions permettant de réaliser ses objectifs, le SNU Poitou-Charentes demandera au secrétaire du CE de mettre à l'ordre du jour, pendant la période d'adhésion possible, un point sur la délégation de gestion des activités sociales et culturelles. »

Malheureusement le dernier rebondissement au CCE du 4/9 dernier a conforté nos élu(e)s dans leur décision. En effet le DG a suspendu à nouveau le CCE suite à la contestation de la CFTC portant sur sa composition, empêchant ainsi de fait, à nouveau, de constituer une structure nationale d'activités sociales et culturelles.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter nos élu(e)s du CE, J.-B. Triponel, E. Chaleix, B. Dohen, M. Sauvestre, C. Lambert -Dudognon

 syndicat.snu-pcharentes@pole-emploi.fr

 05 49 47 25 93